

LA LETTRE
DE FNE
PAYS DE LA LOIRE

Numéro 17
Printemps 2017

**Autorisation
environnementale
unique**

Comment ça marche ?

Planification

**PRPGD et Plan régional
biomasse**

Elections
législatives 2017:
pour un monde
vivable





Ce printemps 2017 est plein de rebondissements et de nouvelles que nous espérons positives pour notre futur. Comment ne pas évoquer le résultat des élections présidentielles et l'élection de Monsieur Macron à la plus haute fonction de l'État français. J'y vois deux choses importantes : un vote massif pour repousser les valeurs du parti d'extrême droite contraires à ce que notre mouvement associatif porte et une demande de souffle nouveau pour relancer le dynamisme de notre pays. Sur ce dernier point, il faudra veiller à ce que économie et écologie ne s'opposent pas et trouver des portes de sortie aux conflits environnementaux existants. Je pense en particulier au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Les élections législatives arrivent et un grand nombre de députés de notre région ne se représentent pas. Il y aura donc un renouvellement de nos représentants à l'Assemblée nationale. J'espère que cela permettra de replacer l'environnement dans les sujets politiques afin de réussir les transitions engagées; transition énergétique mais aussi écologique de nos territoires.

FNE Pays de la Loire vous propose dans ce numéro de découvrir les 10 propositions portées par le mouvement FNE dans le cadre de ces élections pour vivre dans un monde vivable.

Ce début d'année 2017 a permis à FNE Pays de la Loire de renouveler son partenariat avec le Conseil régional des Pays de la Loire. Nous voilà engagés dans un programme d'actions en faveur de la biodiversité pour les 3 prochaines années. Je souhaite que ce partenariat puisse être un lieu d'échanges et de réflexion pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques menées par les collectivités en Pays de la Loire.

Et pour conclure, un sujet que nous suivons avec attention : la sécheresse annoncée pour cet été. Après une année 2016 sèche, l'hiver et le printemps 2017 n'ont pas permis aux nappes phréatiques et à nos zones humides de se recharger en eau. L'été 2017 s'annonce donc tendu sur la question de l'eau. Dans plusieurs départements, un comité sécheresse s'est déjà réuni à plusieurs reprises et des restrictions liées aux différents usages sont déjà d'actualité. Il nous faudra être attentif à la situation tout au long des mois qui arrivent. ///

Le chiffre

40

Comme le nombre d'ONG, dont FNE fait partie, appelant à signer l'appel des Solidarités dans le cadre des élections présidentielles de 2017. Cet appel est basé sur 5 caps permettant plus de solidarité : Solidarité de tous et toutes avec tous et toutes, Solidarité avec la nature et les générations futures, Solidarité avec les personnes en difficulté, exclues, discriminées, Solidarité avec les sans-voix et Solidarité avec tous les peuples. ///

On a aimé

Un nouvel adhérent en 44

L'adhésion de l'Union Départementale de Protection de la Nature de Loire-Atlantique (UDPN 44) à notre fédération régionale a été actée le 17 mai dernier. Ça y est, le maillage régional est finalisé. Bienvenue dans le mouvement FNE à la vingtaine d'associations locales et aux 23 000 adhérents individuels actifs en Loire-Atlantique. Nous vous présenterons cette fédération départementale dans notre prochain numéro. ///

Nos assemblées générales 2017

2017, une année particulière pour FNE Pays de la Loire puisque ce sont deux assemblées qui se sont déroulées le samedi 4 mars à Sablé-sur-Sarthe.

La première, une assemblée générale extraordinaire qui a permis de voter (à l'unanimité) les nouveaux statuts de notre fédération régionale. Les statuts datant de 2011 avaient besoin d'un toilettage au regard de l'évolution de notre fonctionnement et de la rédaction d'une charte de fonctionnement.

La seconde, une assemblée générale ordinaire où furent présentés les rapports moral, d'activité et financier de 2016 ainsi que le rapport d'orientation et le

plan d'actions 2017. Le conseil d'administration fut renouvelé en partie et les membres du bureau furent reconduits dans leur fonction.

La matinée fut particulièrement riche en interventions, nous remercions tout particulièrement le représentant de la DREAL des Pays de la Loire, et en échanges. L'après-midi a été consacré à des ateliers de réflexion quant à l'avenir de notre fédération régionale tant sur son organisation interne que sur les objectifs à atteindre ou encore les thématiques à mieux prendre en compte. ///



Crédit : X.Métay

Lancement du PRPGD et du Plan régional biomasse

Au mois de mars 2017, le conseil régional des Pays de la Loire a lancé officiellement le travail de concertation qui permettra d'aboutir à la rédaction du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). FNE Pays de la Loire siège au Comité Consultatif d'Élaboration et de Suivi (CESS) chargé de piloter ce travail. Nous y sommes la seule association de protection de la nature et de l'environnement parmi la soixantaine d'acteurs régionaux.

Notre mouvement associatif est par contre plus largement représenté dans les ateliers, au nombre de 7, qui se sont mis en route le 14 mars. Ces ateliers vont se réunir plusieurs fois d'ici à septembre 2017 et alimenteront le projet de plan régional dont la première version est attendue pour novembre 2017. Les sujets sont complexes et le temps est compté pour

rédiger le document de planification régional qui devra permettre d'atteindre les objectifs fixés au niveau national.

Le travail de concertation pour rédiger le **Plan régional biomasse** a lui aussi été lancé en mars 2017. Ce travail est co-animé par les services de l'État (DREAL et DRAAF) et le Conseil régional. Ce plan doit permettre là aussi de planifier la mobilisation des matières premières (biodéchets, bois, ...) pour atteindre les objectifs fixés dans le Schéma Régional Climat Air Énergie des Pays de la Loire et les objectifs fixés par la loi de transition énergétique et de croissance verte d'août 2016. FNE Pays de la Loire est présente parmi les acteurs participant à ce travail. ///

DOSSIER

Élections : nos 10 propositions pour un monde vivable

Le mouvement associatif France Nature Environnement est apolitique et ne soutient aucun parti. Mais cela ne signifie pas que nous n'avons pas notre mot à dire lors des élections législatives. Ces échéances sont une opportunité pour dire aux futurs élus que la protection de la nature et de l'environnement compte pour leurs électeurs. Chaque jour, à travers ses actions, nos associations portent des solutions. En voici 10, très concrètes, et qui pourraient vraiment changer la donne..

1 - Indiquer obligatoirement les conditions d'élevage et de rémunération des agriculteurs

Le constat : Aujourd'hui, il n'y a aucune obligation d'étiquetage précisant les conditions de vie des animaux qui finissent dans nos assiettes. Les consommateurs ignorent si l'éleveur a été rémunéré correctement alors que l'élevage traverse une crise importante et engloutit des aides publiques versées sans condition environnementale ou de bien-être animal crédible.

Notre proposition : Que soit affiché clairement un certain nombre d'informations sur les produits d'origine animale : élevé en plein air ou en batterie, nourri à l'herbe ou avec des OGM, rémunération de l'agriculteur...

2 - Encourager la sauvegarde des espèces menacées et le respect du vivant

Le constat : En métropole et dans les outre-mers, 1 143 espèces de notre flore et de notre faune sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées. La nature subit des pressions de plus en plus fortes du fait de la croissance exponentielle des activités humaines. L'équilibre naturel de notre planète repose pourtant sur la biodiversité.

Notre proposition : Nous réclamons une prise en compte plus importante de la biodiversité dans les politiques sectorielles (économie, agriculture, forêt, pêche, industrie, urbanisation, tourisme) et un renforcement des politiques de conservation et de gestion de notre patrimoine naturel. L'effort d'éducation/sensibilisation à la nature doit être poursuivi, auprès de tous les publics.

3 - Imposer un critère « qualité de l'air » dans le bonus-malus automobile

Le constat : En décembre 2016, la France a connu le pic de pollution le plus intense depuis 10 ans. Moins flagrante, l'exposition à un air de qualité moyenne, en continu, a un impact dévastateur sur la santé. La pollution de l'air est la troisième cause de mortalité dans notre pays, entraînant 52 000 décès prématurés par an d'après l'Agence Européenne de l'Environnement. Pour couvrir son coût sanitaire, économique et financier, les français déboursent chaque année plus de 100 milliards d'euros. En ville, la première source de pollution aux particules fines est le trafic routier.

Notre proposition : Pour encourager les français à s'équiper avec des véhicules moins polluants, nous proposons l'intégration d'un critère « qualité de l'air » au bonus-malus automobile, qui se traduit par une incitation financière au moment de l'achat pour les véhicules émettant le moins de polluants.

4 - Afficher la présence de nanoparticules et de perturbateurs endocriniens

Le constat : Dans les couches, les cosmétiques, les aliments ou les détergents, de nouvelles substances appartenant à la grande famille des perturbateurs endocriniens s'immiscent partout. Ces molécules dérèglent notre système hormonal et peuvent provoquer des problèmes neurologiques, des cancers, des troubles de la croissance ou de la fertilité. Les nanoparticules, ces infimes substances qui se faufilent jusqu'à nos organes vitaux, peuvent provoquer des maladies cardiovasculaires, des cancers, des malformations du fœtus. Plus de 600 produits en contenant sont disponibles sur le marché français.

Notre proposition : Un affichage clair est nécessaire pour sensibiliser les consommateurs, et à terme inciter l'industrie à se passer de ces molécules. Il est temps d'agir afin de prévenir les risques et limiter l'exposition, en particulier celle des populations sensibles, femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants.

5 - Réduire de moitié l'utilisation des pesticides d'ici 2025

Le constat : Entre 2009 et 2015, la consommation de pesticides a augmenté de 18 % en France. Aucune distance de sécurité n'est imposée entre les champs traités et les habitations. Les produits phytosanitaires nuisent à l'environnement et à notre santé. Les personnes trop exposées, agriculteurs en tête, sont davantage touchées par la maladie de Parkinson, les risques de cancers ou d'infertilité.

Notre proposition : Former les agriculteurs, en s'appuyant sur l'expérience des fermes qui ont déjà réduit l'usage des pesticides, et imposer que ceux qui conseillent sur l'utilisation des pesticides ne puissent plus être les vendeurs.

6 - Obtenir une loi qui protège vraiment les sols

Le constat : Les sols nous sont indispensables. Ils filtrent l'eau, nous nourrissent, nous habillent, nous soignent,... Ils sont un réservoir de biodiversité et ils stockent du carbone. Et pourtant, pollués, étouffés, rongés, ils sont en danger. Nous perdons chaque année 60 000 hectares de terres agricoles et 20 000 hectares d'espaces naturels en France.

Notre proposition : Protégeons réellement les sols avec une loi votée au Parlement, qui répondra aux principaux risques qui les menacent : l'érosion, l'imperméabilisation, l'appauvrissement en matières organiques, les pollutions, la destruction des espaces naturels...

7 - Stopper la destruction des zones humides

Le constat : Les tourbières, les mares, les marais ou les mangroves, véritables réservoirs de biodiversité, occupent une place prépondérante dans l'équilibre fragile de notre environnement. Mais les zones humides sont menacées par l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptes, la pression de l'urbanisation et les infrastructures de transport.

Notre proposition : Un moratoire sur les destructions de zones humides, ce qui signifie l'interdiction de tous les travaux qui les mettraient en péril.

8 - Rénover plus et mieux en repensant le système d'aides à la rénovation

Le constat : 86 % des logements consomment trop d'énergie: c'est le premier poste de consommation d'énergie en France et une source de dépenses très importante pour les ménages. Pour réussir la transition énergétique, 750 000 logements par an auraient besoin d'être rénovés. Mais aujourd'hui, les aides sont dispersées, peu connues et donc inefficaces.

Nos propositions : Un guichet unique pour simplifier les demandes d'aides et guider les particuliers, des soutiens privilégiant les rénovations les plus performantes et la formation des artisans.

9 - Taxer enfin les produits jetables

Le constat : Chaque seconde, 126 gobelets en plastique et 233 lingettes sont utilisés en France. Rasoirs, lingettes, papier aluminium... ces produits à usage unique polluent nos sols, nos rivières, nos océans. En 2007, lors du Grenelle de l'Environnement, une taxe pour décourager l'achat de ces produits polluants avait été promise. 10 ans après, elle n'existe toujours pas.

Notre proposition : Passons à l'action et instaurons enfin cette taxe pour mettre fin à la société du jetable.

10 - Mettre à disposition des pièces détachées pendant au moins 10 ans

Le constat : Connaissez-vous le poids de nos déchets électriques et électroniques en 2015 ? 1,3 million de tonnes, soit 128 fois le poids de la Tour Eiffel ! Smartphones, ordinateurs mais aussi électroménager, nos appareils qui finissent à la poubelle gaspillent les ressources naturelles : métaux précieux, terres rares, eau, énergie. Pourtant, dans près d'un cas sur deux, ils pourraient être réparés. Mais encore faut-il que cela soit possible, ce qui est loin d'être le cas : manque de pièces détachées, coût de la réparation trop élevé, appareils indémontables...

Notre proposition : Et si on mettait fin à l'obsolescence de nos objets ? Dans la pratique, cela signifie rendre obligatoire la mise à disposition par les fabricants de pièces détachées pendant au moins 10 ans, à un coût et dans des délais acceptables.

///

Texte rédigé par FNE

JURIDIQUE

L'Autorisation environnementale unique

Le 1^{er} mars 2017 est entré en vigueur le mécanisme de l'autorisation environnementale unique. Cette réforme s'inscrit dans le processus lancé en 2013 de **simplification du droit de l'environnement**, qui vise à faciliter la réalisation de projets notamment en réduisant les délais de délivrance des autorisations environnementales.

Les projets soumis à cette nouvelle autorisation sont listés à l'article L.181-1 du code de l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel des projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Les procédures de déclaration et d'enregistrement restent donc les mêmes. Ce sont les différentes procédures d'autorisation complémentaires qui préexistaient pour les ICPE et les IOTA (dérogation espèces protégées, défrichement, traitement des déchets, quotas d'émission ...) qui disparaissent et sont fusionnées en une seule autorisation. **Le porteur de projet reste soumis aux mêmes obligations de fond**, mais il constitue un dossier de demande unique.

La **procédure d'instruction reste découpée en trois phases encadrées strictement**, faisant passer les délais de délivrance de l'autorisation à 9 mois en principe, contre 12 à 15 mois actuellement. Le dossier de demande doit comprendre notamment les informations de base concernant le pétitionnaire et son projet, ainsi qu'une étude d'impact ou étude d'incidence environnementale (R.181-14) le cas échéant. En amont de sa demande, le pétitionnaire peut déposer une demande de certificat de projet auprès de la préfecture afin d'obtenir certains renseignements nécessaires à la préparation de son dossier.

Au cours de la phase d'examen, l'administration étudie la demande du pétitionnaire et saisit pour avis

les différentes instances concernées par le projet. Cette première phase dure 4 mois avec possibilité de prolonger ce délai dans certaines circonstances (R.181-17). Dès cette étape, la demande doit assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et des éléments listés au II de l'article L.181-3 (affectation des sols, gestion des déchets, protection des espèces protégées ...) sous peine d'être rejetée.

La phase d'enquête publique, qui englobe la prescription de l'enquête, sa réalisation et le rendu des conclusions et du rapport du commissaire-enquêteur, dure quant à elle 3 mois. **La consultation du CODERST et de la CDNPS est désormais facultative**. Le préfet est néanmoins tenu de transmettre pour information la note de présentation non technique de la demande et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la CDNPS quand le projet porte sur une carrière ou une éolienne et au CODERST dans les autres cas.

Suit enfin la phase de décision : le préfet statue sur la demande dans les deux mois à compter du jour de réception par le pétitionnaire du rapport d'enquête.

La réforme modifie également les délais de recours en instaurant un délai de recours de quatre mois pour les tiers intéressés. Les tiers bénéficient également d'un droit de réclamation (R. 181-52) permettant de contester une insuffisance ou inadéquation des prescriptions fixées dans l'autorisation après la mise en service du projet autorisé.

La première année de mise en œuvre de cette réforme fournira sans doute l'occasion d'apprécier d'une part si ce nouveau mécanisme permet de réduire effectivement les délais d'octroi des autorisations environnementales, d'autre part si cette simplification n'entraîne pas une prise en compte moins fine des enjeux environnementaux. ///

"Une simplification des démarches administratives pour les porteurs de projets, à nous de surveiller si la protection de la nature n'y perd pas !"

JC Gavallet, président de
FNE Pays de la Loire

Aprochim - La solution reste à trouver

Le feuilletton judiciaire APROCHIM se poursuit avec, le 27 avril 2017, le rendu d'un jugement très important du tribunal administratif de Nantes. Celui-ci annule à la fois un arrêté du préfet de Mayenne de novembre 2014 considéré comme insuffisant par nos associations et un arrêté de février 2016 qu'Aprochim estimait à l'inverse trop contraignant. Le tribunal valide notre raisonnement quant à la pollution aux PCB : celle-ci est liée aux émissions diffuses de l'usine et de telles émissions doivent pouvoir être sanctionnées. Il estime néanmoins que le seuil de sanction fixé par le préfet en février 2016 est contraire à la réglementation européenne. En définitive, le tribunal renvoie la préfecture de Mayenne à trouver une solution qui soit à la fois protectrice pour la santé humaine et conforme au droit européen. Nos associations préparent des propositions en ce sens.. ///

Remembrement rural - Rejet de la requête associative au pays d'Olonne

En 2014, l'APNO et la LPO 85 avaient contesté devant le juge l'aménagement foncier agricole et forestier lié à la mise en 2x2 voies de la RD32. Elles se fondaient notamment sur les lourdes insuffisances de l'étude d'impact, qui n'avait pas relevé la présence de la moindre espèce protégée sur le site alors même que des études montraient qu'il en accueillait un grand nombre. Par une décision du 7 avril 2017, le tribunal administratif de Nantes a rejeté cette requête en estimant que les lacunes de l'étude d'impact n'avaient pas eu d'influence sur l'information du public et la décision du préfet. Suite au dépôt de la requête, le maître d'ouvrage avait finalement sollicité une dérogation à la protection des espèces, sans que cela n'occasionne de modification dans la configuration du projet. ///

Pesticides - Comdamnation pour dérive chez un riverain

Par jugement du 7 avril 2017, le tribunal correctionnel du Mans a condamné un arboriculteur sarthois pour avoir traité ses pommiers dans des conditions météorologiques défavorables (vent important), entraînant la dérive des produits sur le terrain d'un particulier. Cette situation durait depuis plusieurs années en dépit des régulières tentatives de règlement amiable de la situation par le voisin. Le tribunal a condamné l'arboriculteur à 4.000€ d'amende sur le fondement d'un règlement européen de 2009 qui impose le respect des « bonnes pratiques phytosanitaires ». Il l'a également condamné pour utilisation de substances interdites et a alloué des dommages-intérêts tant au voisin qu'à Sarthe Nature Environnement, parties civiles. Le condamné a fait appel de ce jugement. ///



Credit : X.Métay

Sites Classés - Destruction illicite de haies à Rochefort-sur-Loire

Au cours du mois de janvier 2017, d'importants travaux d'abattage de haies ont eu lieu sur le territoire de la commune de Rochefort-sur-Loire, portant atteinte à plusieurs centaines de mètres linéaires de haies. Ces haies étaient protégées par le PLU communal et constituaient des habitats d'espèces protégées. Elles étaient situées au sein du site classé de « la Corniche Angevine » qui appartient également au réseau Natura 2000. Les abattages réalisés n'ont fait l'objet d'aucune autorisation et sont donc parfaitement illégaux. FNE Pays de la Loire a porté plainte contre les auteurs de ces faits auprès du parquet d'Angers avec la Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire Angevine. ///

AGENDA

- **15 juin 2017** : Formation organisée par FNE Pays de la Loire : "Comment appliquer la transition énergétique sur son territoire " à La Roche-sur-Yon à partir de 9h à la Bourse du Travail (Bd Louis Blanc)
- renseignements au 02 53 61 10 34

- **20 juin 2017** : Réunion inter-associative animée par FNE Pays de la Loire : "L'exploration minière en Pays de la Loire" à Angers La Cité Associative à partir de 9h30 - renseignements au 02 53 61 10 34

- **29, 30 juin et 1^{er} juillet 2017** : Université d'été de FNE à Bierville (91)

- **8 et 9 juillet 2017** : Retrouvez notre stand "l'Appel du sol" et nos animations lors du week-end militant et festif organisé à Notre-Dame-des-Landes au lieu-dit Le Chêne des Perrières (44)



N'hésitez pas à télécharger notre rapport d'activité 2016 sur notre site Internet (fne-pays-de-la-loire.fr) pour découvrir toutes nos actions.

La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr

Directeur de la publication: Jean-Christophe Gavallet

Rédaction, conception et réalisation: M. Gouëffon, B.Hogommat, X. Métay

Impression: Atelier du Papier Recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers

Illustration couverture : RTL

Édité à 200 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros

Dépot légal mai 2017 - ISSN : 2260-6440

Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.



CONTACTS

Union Départementale de Protection de la Nature 44
udpn-44@orange.fr

Sauvegarde de l'Anjou
02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement
02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement
06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO
06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante
02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

Publié avec le soutien de :



Retrouvez-nous sur :

